

**CONSEIL MUNICIPAL SELOMMES**  
**SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2017**

---

Date de convocation : 2 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 9 octobre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu des séances, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Lysiane Balan, Claire Foucher-Maupetit ; Marie-José Groult, Michèle Tondereau, Martine Guitton ; messieurs Philippe Bellanger ; Pierre Collonnier ; Étienne Lepage ; Joseph Limouzin, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Lysiane Balan est désignée pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne deux informations préalables :

- Démission le lundi 11 septembre 2017 de madame Sylvaine Leguet par courrier déposé dans la boîte aux lettres de la mairie
  
- Démission le vendredi 15 septembre 2017 de madame Sandrine Defayolle par courrier arrivé en recommandé à la mairie.

Par suite, madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, d'autoriser l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Décisions du maire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 28 aout 2017
- 2) Vente de l'ancienne Poste
- 3) Compte-rendu des commissions
- 4) Informations sur les dossiers en cours
- 5) Décisions du maire
- 6) Questions diverses

## **1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 28 août 2017**

Le compte-rendu a été envoyé par mail.

Une modification suite à la remarque d'Isabelle Brillard a été faite comme suit : « En réponse à une question posée dans l'assemblée, madame BRILLARD répond qu'elle ne peut pas prêter son local de l'ancienne salle Mat-Oc-Ade pour des raisons de sécurité et d'assurances. »

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu.

## **2) Vente de l'ancienne Poste**

Madame le Maire informe les membres présents de la proposition d'achat reçue en Mairie en date du 16 septembre, à hauteur de **40 000 euro** hors frais de notaire.

Madame le Maire procède à la lecture du courrier de madame et monsieur CHESNEAU. Ils ont précisé qu'ils souhaitent préserver le bâtiment en conservant le cachet.

Pour rappel, les domaines ont estimé ce bien à 50 000 euro et une délibération a été prise par le conseil municipal pour une vente à 60 000 euro.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle ne souhaite pas vendre ce bâtiment sous la barre des 40 000 euro. Monsieur Joseph Limouzin précise qu'une deuxième visite a eu lieu ce matin et qu'il serait judicieux d'attendre avant de se prononcer.

Un tour de table est fait afin de collecter les avis de tous les conseillers municipaux.

Madame le Maire propose de délibérer pour un accord de principe de vendre à 40 000 euro si nous n'avons pas d'autres offres avant le lundi 16 octobre 2017.

Avec 9 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité un accord de principe de vendre à 40 000 euro s'il n'y a pas d'autres offres avant lundi 16 octobre 2017.

## **3) Compte-rendu des commissions**

### **Commission Environnement : la parole est donnée à Isabelle Brillard :**

Une réunion de la commission aura lieu le mardi 10 octobre (en lieu et place de celle du 21 septembre 2017 à laquelle seulement deux personnes étaient présentes).

Madame Isabelle Brillard informe qu'elle a reçu l'office du tourisme de Vendôme dans le cadre de Randoland et que le kakémono peut dès à présent être mis en Mairie.

Madame Marie-José Groult a travaillé sur le projet et va pouvoir transmettre ses corrections suite à la phase de test réalisé sur les journées du Patrimoine.

La date de la plantation sera fixée prochainement. Monsieur Étienne Lepage propose de contacter Axérial qui pourrait offrir des arbres pour la plantation avec les écoles.

### **Commission Fête et cérémonie : la parole est donnée à Isabelle Brillard :**

Une réunion de la commission a eu lieu le Mardi 19 septembre. Isabelle Brillard donne lecture du compte-rendu de la commission.

La cérémonie des nouveaux arrivants aura lieu le 17 novembre 2017 avec présentation de la commune sur un powerpoint et présence des associations.

La fête de la musique aura lieu le samedi 16 juin 2018. Madame le Maire et madame Brillard précisent qu'il faut s'arranger avec Villemardy pour qu'il décale leur repas de la Banda du vendredi 15 juin au vendredi 22 juin 2018.

Vendredi 14 et samedi 15 juillet 2018 auront lieu la cérémonie officielle et le défilé. Madame le Maire propose de revenir à un défilé dans les rues de Selommes.

Madame le Maire informe qu'elle a eu contact avec Rockomotives pour un concert le 23 octobre prochain. Les Rockomotives est un festival de musiques amplifiées, ayant lieu à Vendôme tous les ans, à la fin du mois d'octobre depuis 1992. Il est organisé par l'association Figures libres. Le conseil municipal accorde à l'unanimité le prêt de la salle du foyer communal afin d'accueillir ce concert.

#### **Commission Vie scolaire : la parole est donnée à Étienne Lepage**

Monsieur Étienne Lepage précise que la rentrée s'est bien passée. Une nouvelle classe a ouvert en Maire pour une classe CP. Les effectifs de rentrée sont 49 élèves en classe maternelle et 80 en primaire.

Deux enfants nouvellement arrivés, habitants de Rocé, ne mangent pas de porc. Monsieur Étienne Lepage informe qu'aucun repas de substitution n'est prévu et qu'une compensation en entrée ou légumes est faite.

Les effectifs de cantine sont de 44 maternels et 67 primaires. Madame Marie-Agnès Courson vient en renfort l'après-midi de madame Laëtitia Volant pendant une heure. Les menus sont disponibles sur le site Internet de la commune et envoyés par mail aux parents demandeurs.

Les effectifs du mercredi sont de 13 enfants. Une nouvelle adresse mail du périscolaire a été créée afin que les parents puissent inscrire, par mail, leur enfant pour l'accueil périscolaire du mercredi, le vendredi soir de la semaine précédente. L'adresse mail sera communiquée aux parents prochainement.

Monsieur Étienne Lepage souligne le travail important de madame Michèle Tondereau pour les achats des produits d'entretien.

Il précise qu'une demande de mobilier et de chaises a été formulée par les écoles.

#### **Commission Bâtiments communaux : la parole est donnée à Joseph Limouzin**

Presbytère : Afin de respecter le cadre légal de consultation des entreprises, il est nécessaire de demander d'autres devis sur la menuiserie, la peinture et l'électricité. Malgré tout, les travaux doivent débuter sous peu. Une convention écrite est demandée au diocèse afin de cadrer leur demande. La commune, sous la responsabilité de monsieur Joseph Limouzin, se charge du suivi des travaux.

Chauffage maison médicale : monsieur Joseph Limouzin expose le devis de la société ISTA avec proposition de robinets connectés sur eau chaude, reliés à une centrale. Cette solution permet de séparer les charges en fonction des logements et des pièces. Si ce système fonctionne correctement, il pourra être installé aux résidences de la Vallée.

Station d'épuration : madame le Maire informe le conseil qu'un groupe de lycéens du lycée agricole viendra visiter la station d'épuration le jeudi 19 octobre 2017.

Chaudière de la Résidence de la Vallée : monsieur Joseph Limouzin demande avis au conseil pour acter le remplacement de la chaudière d'un coût avoisinant 13 000 euro. Le conseil valide à l'unanimité cet achat.

Logements : deux logements sont toujours libres. Monsieur Joseph Limouzin précise que deux procédures d'expulsion sont en cours.

#### **Commission Communication : la parole est donnée à Lysiane Balan pour l'édition du Selommois.**

Le Selommois sera distribué à la mi-octobre. À l'intérieur, un 4 pages spécial EHPAD a été inséré. Madame Lysiane Balan rappelle le travail immense que constitue la création des maquettes du

Selommois et du bulletin municipal. Elle tient à remercier les membres de la commission communication pour leur aide et leur grande implication.

Madame le Maire propose pour les prochains numéros du Selommois de créer un encart spécial « un Selommois à l'honneur ». Le conseil valide à l'unanimité cette idée.

### **Autres dossiers : la parole est donnée à Philippe Bellanger**

La marche de la salle de musique et le rallongement de l'estrade seront faits prochainement du fait de la commande de la toupie de béton.

La porte de la salle de musique étant dans un état vétuste et ne respectant pas les normes PMR, devra être changée. La porte sera achetée chez un de nos fournisseurs et sera posée en interne par nos agents du service technique.

L'isolation de la salle de musique sera à envisager. Une action similaire avait été quelques années prise en charge par le Pays Vendômois. Madame le Maire doit se renseigner à ce sujet.

L'entrée du château est en cours de réfection car la pente n'était pas aux normes PMR. La dalle sera coulée prochainement. Madame Isabelle Brillard propose un pavage pour garder le côté ancien du lieu. La commission travaux se réunira afin de déterminer la finition à donner à cet ouvrage. Monsieur Philippe BELLANGER propose de constituer la déclaration préalable dès à présent. Le conseil donne un avis favorable à cette demande.

L'emplacement du panneau « parking handicapé » au château sera étudié lors de la commission travaux.

L'accessibilité à la cantine, à l'entrée de la salle de motricité et à la garderie sera étudiée sur la base de trois devis lors de la prochaine commission travaux.

Les arbres abattus à la station d'épuration en début d'année viennent d'être déblayés par monsieur GALOYER. Ce dernier a aussi nettoyé les bords de l'Houzée.

La commande des pinces doigts pour l'école maternelle a été passée et devrait arriver dans quelques semaines.

Villarceau : monsieur Philippe Bellanger rappelle l'historique avec monsieur BLONDEAU. Il informe le conseil qu'un courrier de mise en demeure a été fait le 29 septembre dernier du fait des problèmes de sécurisation de la voie publique. A ce jour, rien n'a été enlevé. Monsieur Philippe Bellanger précise que la situation à Villarceau devient inquiétante.

Un constat d'huissier a été fait pour informer les assurances de la Mairie le jour où un accident se produit sur la voie publique à cause des débris déposés par monsieur BLONDEAU.

Monsieur Philippe Bellanger propose de faire appel à un avocat pour gérer cette situation délicate qui ne trouve pas de solutions à l'amiable.

## **4) Informations sur les dossiers en cours**

### **Salon de coiffure**

La coiffeuse a donné son préavis et part au 31 décembre 2017. Le fonds de commerce est à vendre avec le matériel. Les murs du salon appartiennent à la Mairie. Madame Pichaud recherche avec notre soutien et des échanges réguliers, une coiffeuse.

Afin d'aider la future personne qui va s'installer à Selommes, il est proposé de faire 3 mois de loyer gratuits.

Un tour de table est fait afin de collecter les avis de tous les conseillers municipaux.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les trois mois de loyer gratuits.

### **Territoires vendômois**

La communauté d'agglomération ayant la compétence économie, les zones classées en ZAE appartenant à la commune peuvent être transférées vers les Territoires vendômois.

Madame le Maire procède à la lecture de la lettre du président des Territoires vendômois et explique ce dossier avec présentation des plans et des parcelles (deux situées vers l'école avec proposition de vente à 2 euro le mètre carré et deux autres derrière la déchetterie avec proposition de mise à disposition).

Un tour de table est fait afin de collecter les avis de tous les conseillers municipaux.

Madame Marie-José Groult sera d'avis à conserver les deux terrains près de l'école.

Monsieur Pierre Collonnier demande s'il est possible de les vendre nous même à des entreprises ou artisans. Madame le Maire et monsieur Bellanger lui répondent négativement car le domaine de compétence étant du ressort des Territoires Vendômois, la Mairie n'aurait plus aucun droit dessus d'ici la fin de l'année.

Madame le Maire propose que si le passage au PLUI le permet, les terrains ZAE près de l'école passe en zone constructible. Le conseil est favorable à cette demande.

Le conseil est unanime pour conserver les parcelles près de l'école et de proposer à la vente les parcelles situées derrière la déchetterie.

### **Agenda et dates à retenir :**

**10 octobre** : 1<sup>er</sup> thé dansant

**11 octobre** : commission travaux

**13 octobre** : inauguration du local des boulistes

**17 octobre** : AG du 3<sup>e</sup> âge

**23 octobre** : réunion « calendrier des fêtes »

**11 novembre** : armistice et inauguration carré militaire au cimetière

**17 novembre** : nouveaux arrivants

### **Autres :**

#### **Courrier :**

Remerciements de Mme Chantal THIERRY : lecture par madame le Maire

**Route départementale de Périgny** : fermée pour 6 semaines à cause de travaux de réfection de chaussée à partir de mi-novembre

### **5) Décisions du maire**

Lecture de 2 DM (2017-11 et 2017-12) par madame le Maire

### **6) Questions diverses**

**Demande d'aide de la part de Me et M.Gratecap**

Une demande écrite a été formulée en date du 6 octobre par madame et monsieur Gratecap, boulanger à Selommes.

Madame le Maire procède à la lecture du courrier, qui est accompagné de plusieurs factures d'AutoDP 41 pour le véhicule de tournée.

Il est proposé d'aider ces commerçants à même hauteur que l'aide accordée par l'épicerie Vivéco en date du 6 février 2017 (2 000 euro) sous forme de subvention (dons) sur présentation de factures de biens à usage professionnel.

Un tour de table est fait afin de collecter les avis de tous les conseillers municipaux.

Madame Marie-José Groult exprime ses doutes face au règlement des factures de garagiste et explique les difficultés ne viennent pas que de la fermeture du Crédit Agricole, mais peut-être d'un problème plus complexe.

Madame Isabelle Brillard précise qu'il y a des difficultés avec le point vert.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a eu contact avec la directrice du Crédit Agricole afin qu'elle résolve ce problème de point vert.

Avec 9 voix pour et une abstention, le conseil décide à la majorité d'aider ces commerçants à même hauteur que l'aide accordée par l'épicerie Vivéco en date du 6 février 2017 (2 000 euro) sous forme de subvention (dons) sur présentation de factures de biens à usage professionnel.

### **Élections partielles complémentaires :**

Un document d'information municipales, signé des 10 conseillers municipaux actuels a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres le lundi 2 octobre dernier. La teneur de ce courrier et le rappel des faits sont :

« Le conseil municipal de Selommes, constitué de 15 conseillers municipaux, a été élu le 24 mars 2014 pour une durée de 6 ans.

Depuis le 21 septembre 2017, 5 conseillers municipaux ont fait le choix de démissionner : Daniel Théophile, Pascal Duchâteau, Jean-Michel Létang , Sylvaine Leguet et Sandrine Defayolle.

Le conseil municipal ayant perdu le tiers de ses membres, il doit être procédé, dans un délai de 3 mois, à des élections partielles complémentaires. Nous devons donc élire 5 nouveaux conseillers municipaux.

La Sous préfecture, a pris acte de notre nouvelle situation municipale. Le conseil municipal actuel peut continuer à délibérer.

Cette situation particulière, mais se produisant également dans d'autres communes, va provoquer sous peu des élections complémentaires. Les services de l'État vont prochainement, nous donner les dates de ces élections, qui auront lieu deux dimanches consécutifs, avant le 21 décembre 2017.

Pour mémoire, les 10 conseillers municipaux en place, sont et restent :

Le Maire : Claire Foucher-Maupetit ; les 4 adjoints : 1<sup>er</sup> adjoint Philippe Bellanger, 2<sup>ème</sup> adjoint Étienne Lepage, 3<sup>ème</sup> adjoint Joseph Limouzin, 4<sup>ème</sup> adjointe : Isabelle Brillard et les 5 conseillers municipaux (par ordre alphabétique) : Lysiane Balan, Pierre Collonnier, Marie-José Groult, Martine Guitton et Michèle Tondereau. »

Un rendez-vous va avoir lieu dans la semaine avec la sous préfecture pour connaître les dates et l'organisation des ces élections.

**Vente de jacinthes :**

Madame Martine Guitton propose à la vente « les jacinthes de l'espoir » pour l'association « les accidentés de la vie » (anciennement FNATH). Elles sont vendues à 3 euro le bulbe. Madame Isabelle Brillard précise que des bulbes de l'association sont disponibles dans son épicerie.

Madame Martine Guitton la remercie pour accueillir dans son épicerie tous les ans cette manifestation.

**Repas du personnel communal et des membres d conseil municipal :**

La date est fixée au vendredi 15 décembre 2017.

*La séance fut levée à 21h50.*

**Prochaine réunion de conseil municipal le lundi 27 novembre 2017**